

Règlement du concours photos

La commission dynamisme communal est l'organisatrice d'un concours photos sur le thème :
« Mon village sous tous les angles »

1. L'inscription est gratuite.
2. Il n'y a pas de sélection des participants, habitants de la commune ou non.
3. Ceux-ci doivent s'inscrire dans 1 (une) des 2 (deux) catégories suivantes : moins de 16 ans ou plus de 16 ans.
4. Le dossier comprenant le formulaire d'inscription complété et la photo déjà tirée format 20*30 (en couleur ou noir et blanc, au dos, mentionner : nom, prénom, téléphone de l'auteur) doivent être déposés en mairie avant le 17 mai 2021.
5. Le format numérique de la photo devra être envoyé à communication@lacroixfalgarde.fr
6. L'inscription vaut acceptation des conditions du concours .
7. Un jury désignera les gagnants du concours. La composition et la date de réunion du jury seront communiquées aux participants via le site de la commune.
8. Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo ne respectant pas le thème ou le règlement du concours, notamment les photos numériques dont la résolution est trop basse pour l'impression. Seront éliminées les photographies présentant un aspect litigieux ou injurieux, faisant apparaître des personnes pouvant être identifiables, ou reçues après la date de clôture des inscriptions. Le jury du concours se réserve également le droit d'exclure les images qu'il jugera inappropriées. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier. Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours photo.
9. Les photos seront exposées au public dans les différents lieux de la commune suivant la réglementation COVID en vigueur au moment de l'exposition.
10. Tous les exposants seront invités au vernissage et au vin d'honneur suivant réglementation COVID en vigueur au moment de l'exposition. Une récompense sera attribuée aux gagnants à cette occasion.
11. La commission municipale organisatrice est tenue de prendre le plus grand soin des épreuves qui lui sont confiées. La Mairie prendra toutes mesures propres à assurer la surveillance de l'exposition, mais décline toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou d'avarie pendant la réception, la mise en place et durant l'exposition. Elle ne pourra répondre d'aucune façon des dommages que pourraient subir les épreuves.
12. La cession des droits d'auteur par le photographe induit notamment le droit de reproduction et d'utilisation. Les participants sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Ils garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des lieux privés photographiés
13. Les exposants renoncent à tout recours contre la commune en cas de sinistre et autorisent la reproduction libre de droit de leurs photos par la commune .
14. A la fin de l'exposition les participants qui le souhaitent pourront récupérer leurs photos.

Le jury classera les œuvres en fonction des critères

- Adéquation au thème,
- Qualité technique,
- Composition,
- Originalité,
- Titre.

Marie Bernal
Pour la commission dynamisme communal

Bulletin d'inscription concours photos 2021

Mme, M :

Adresse :

.....

N° de téléphone :

Adresse mail :

Catégorie :

Plus de 16 ans	
Moins de 16 ans	

J'ai pris connaissance du règlement du concours et je l'accepte

Date :

Signature :